

TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

INFORMATIONS

Période d'été. La période d'été débute le 1^{er} avril et se termine le 30 septembre. Les accès au centre sportif et aux courts ainsi que l'activation des codes pour les réservations sont activés lorsque les cotisations sont payées.

Période d'hiver. La période d'hiver débute le 1^{er} octobre et se termine le 31 mars. Les accès au centre sportif et aux courts ainsi que l'activation des codes pour les réservations sont activés lorsque les cotisations sont payées.

Réservation électronique. Les réservations se font via notre site WEB www.tcchambesy.com sous l'onglet "RESERVATION". Vous avez besoin de deux codes; un code d'identification et un mot de passe. Ces codes sont imprimés sur la facture établie conformément à votre inscription. Vous pouvez réserver un court jusqu'à 6 jours à l'avance. Au moment de jouer un court doit être réservé avec deux membres ou un membre et un invité (l'invité faisant obligatoirement partie du groupe familial du membre).

Pré-réservation. Il est possible de réserver à l'avance un court avec un seul badge, mais EN AUCUN CAS avec le badge INVITE. Au début de la période de jeu, la réservation doit être complète, c'est-à-dire qu'il apparaît 2 badges sur le tableau. Si ce n'est pas le cas, cette réservation est ABUSIVE et entraîne des suspensions des codes lorsqu'il y a récurrence systématique.

Activation des codes. Pour chaque inscription (sauf pour l'invité), l'activation des codes ne se fera que si nous avons une photo. Les codes sont activés chaque mercredi soir lorsque le paiement de vos cotisations nous est notifié par PostFinance.

Paiement des cotisations. Après chaque demande d'inscription, vous recevrez une facture que nous vous prions de régler en utilisant le bulletin BVR joint à votre facture. Ce BVR contient un numéro de référence qui identifie votre paiement et il doit donc être utilisé uniquement pour le paiement des cotisations de la période concernée.

Accès centre sportif. Tous les membres doivent passer à la Mairie pour payer la redevance d'accès au centre sportif des Châtaigniers (piscine et tennis)

Dates limites des inscriptions. Pour la période d'été la date limite d'inscription est fixée au 31 mai. Pour la période d'hiver, la date limite est fixée au 30 novembre.

Cours juniors Eté et Hiver. Un mail d'information avec le bulletin d'inscription sera envoyé au début de chaque période à tous les juniors inscrits lors de la période précédente.